



Conseil National de l'Information Géolocalisée

Plan Corps de Rue Simplifié

Note d'opportunité de la création d'un groupement national de
répartition des financements privés

Version de travail - Novembre 2023

Thème	Plan Corps de Rue Simplifié
Titre	Note d'opportunité de la création d'un groupement national de répartition des financements privés
Rapporteur	
Date	
Sujet	Description des tenants et aboutissant du financement privé des projets PCRS et modalités de consolidation nationale avant répartition auprès des maîtrises d'ouvrage qui en feraient la demande.
Version	Version initiale de travail
Formats	Google docs
Statuts	Projet Appel à commentaires Proposé au CNIG Validé par le CNIG

Historique du document

Version	Date	Changement apporté
initiale		Création du document

Contributeurs

L'ensemble du GT financement s'étant réuni depuis avril 2023.

Nom	Affiliation
François Lacombe	Startup d'État PCRS - ANCT

Table des matières

Historique du document	2
Contributeurs	3
Table des matières	3
Contexte	4
Portée du document	4
Nature des projets PCRS	4
Retour d'expérience	5
Critères techniques définissant un PCRS	6
Éléments minimaux constituant un PCRS	6
Coûts de production d'un projet PCRS	6
Principes généraux	6
Structure de coûts des opérations communes	7
Structure de coûts des productions raster	7
Structure de coûts des productions vecteur	8
Sources de financement	9
Financement territorial	9
Contributions des gestionnaires de réseaux	9
Subventions	9
Structures juridiques pour une contribution nationale	10
Un Groupement d'Intérêt Public	10
Un exemple : le GIP Haute-Marne	10
Une association	11
Un exemple : les AASQA	11
Une Société Coopérative d'Intérêt Commercial	11
Un exemple : la MedNum	11
Mise en oeuvre d'un groupement national	11

CNIG

Adhésion des membres	12
Adhésion morale	12
Prélèvement d'une taxe	12
Répartition des contributions des membres	12
Perspectives de fiabilisation	15
Éventualité d'un mécanisme de compensation	15
Moyens de contrôle de l'usage des contributions	15
Missions annexes	16
Maintenance du système d'information du déploiement	16
Animation des projets	16
Perspectives	16
Glossaire	18
Références bibliographiques	18

Contexte

Portée du document

Ce document a été élaboré par un groupe de travail constitué de plusieurs gestionnaires de réseaux nationaux, des représentants des collectivités, des CRIGEs, de l'IGN et l'ANCT. Il présente un état des lieux, hypothèses et conclusions pour permettre la constitution d'un groupement de financement national ultérieurement à sa rédaction.

Il ne représente pas un engagement ferme de ses rédacteurs ou des contributeurs à adhérer à toute organisation qui ne correspondrait pas aux hypothèses prises dans le cadre de ces réflexions.

Nature des projets PCRS

Le Plan Corps de Rue Simplifié est prévu par la réglementation (arrêté du 15 février 2012) pour être le fond de plan de référence servant au positionnement précis des ouvrages en vue de réduire les risques d'endommagement lors de travaux à proximité.

Ces fonds de plan sont aujourd'hui produits par les collectivités ou leurs groupements dont les représentants ont signé le protocole d'accord du 24 juin 2015 avec d'autres parties prenantes comme des gestionnaires de réseaux.

Il s'agit, pour ces porteurs de projets, de décider des meilleures solutions, proposées par le géostandard spécifiant le PCRS, pour couvrir le territoire dont ils ont la charge.

Il faut ensuite les financer, c'est-à-dire définir l'ingénierie de projet pour non seulement obtenir une contribution des EPCI ou communes concernées et aussi celle de gestionnaires de réseaux volontaires ou d'éventuelles subventions dont l'obtention nécessite des appuis administratifs.

Il faut ensuite concrétiser cette réalisation en pilotant divers prestataires et en assurant le respect des différentes spécifications en phase de contrôle et enfin rendre le fond de plan **disponible**.

Certains territoires ont décidé de structurer ces projets au niveau régional, avec des financements conséquents et des compétences dédiées, notamment au sein de plusieurs CRIGEs (CRAIG, Geo2France entre autres). D'autres territoires ont envisagé la production au niveau départemental sous l'initiative de plusieurs AODE et de certains Conseils Départementaux. Enfin, des métropoles ou des agglomérations ont également entrepris la couverture de leur territoire. Nous recensons à date plus de 150 projets achevés ou en cours.

La coordination de l'ensemble de ces initiatives est assurée régionalement par certains CRIGE. Au niveau national, l'IGN a reçu un mandat de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) en 2019 pour assurer un rôle de référent à disposition des différents acteurs et des autorités publiques locales compétentes. La démarche PCRS s'est par ailleurs auto-organisée au travers des groupes de travail CNIG ou bien de rendez-vous rassembleurs comme les GeoDataDays organisés par l'Afigéo chaque année. En 2022, l'ANCT a souhaité apporter sa contribution en finançant les travaux d'une startup d'État destinée à construire l'outillage et la documentation utiles pour consolider cette cohésion nationale.

Retour d'expérience

Après près de 9 ans de production, nous pouvons prendre acte des forces et faiblesses de l'organisation actuelle. La maîtrise d'ouvrage locale reste un très bon moyen pour traiter les adhérences au territoire à couvrir et assurer de la prise en compte de contraintes fines tant en zone urbaine que rurale.

Jusqu'à présent, la plupart des projets bénéficiant de contributions financières d'acteurs privés, principalement des gestionnaires de réseaux étaient basés sur des conventions de partenariat toutes spécifiques. Ces contributions ont été souvent consenties en échanges de droits d'accès restreints aux ressources produites, au bénéfice des financeurs. L'incompatibilité de ces mesures avec le droit en vigueur nous incite à faire évoluer cette structure de financement en la généralisant dans deux buts précis :

- Élargir le nombre de contributeurs au plus près du nombre de réutilisateurs réglementaires, désignés par les articles L-554-1 et suivants du code de l'environnement
- Pérenniser et stabiliser les contributions selon des critères objectifs

La disponibilité du financement permettant de tenir à jour les productions initiales est structurante pour la pérennité d'un investissement important de l'ensemble des partenaires.

Les gestionnaires de réseaux participants au groupe de travail ont marqué leur souhait de simplifier le processus de contribution en évitant d'avoir à participer à chaque tour de table local. Une telle simplification pourrait être de nature à élargir la contribution financière des gestionnaires de réseaux en facilitant l'accueil de nouveaux financeurs et en optimisant l'usage dans les projets requérants.

Critères techniques définissant un PCRS

Bien que le PCRS réponde d'un géostandard validé par le CNIG en septembre 2017, des doutes peuvent subsister sur la qualification exacte de réalisations qui s'avèrent ne pas y répondre après vérification. Il faut rappeler la nature technique des productions issues de ces projets. D'une manière générale, particulièrement pour les PCRS vecteur pour l'instant, il faut valider les fichiers concernés à l'aide des valideurs disponibles pour évaluer leur conformité.

Le PCRS doit permettre l'édition cartographique à grande échelle des principaux éléments de voirie par rapport auxquels les réseaux pourront être positionnés, sur le terrain, en amont de travaux.

Éléments minimaux constituant un PCRS

Pour le PCRS raster, il faut se référer aux caractéristiques présentées dans le géostandard et ses annexes.

Pour le PCRS vecteur, il faudra se conformer à la rédaction d'un nouvel annexe précisant davantage les conditions de disponibilité et les constituants obligatoires dans le cadre de l'usage anti-endommagement. C'est une attente importante pour pouvoir circonscrire le financement au nécessaire des utilisateurs nationaux.

Coûts de production d'un projet PCRS

Principes généraux

Nous devons détailler une méthodologie d'étude de coûts pour les projets raster et aussi vecteur qui ne font pas appel aux mêmes méthodes de production et aux mêmes matériels. Ces études doivent comporter des postes de coûts suffisamment précis pour permettre de distinguer, voire d'objectiver, ce qui relève du PCRS réglementaire pour l'anti-endommagement et aux reste des usages opportunistes.

Dans la méthodologie choisie et en raison des acteurs présents dans le groupe de travail financement ayant permis l'élaboration de ce document, nous ne retenons que les projets ayant reçu le financement d'au moins un gestionnaire de réseau national (Enedis, GRDF, RTE...)

Pour ce faire, nous retenons les grandes catégories suivantes :

Poste	Commentaire
Matériel de production	Tout matériel utile, souvent lourd, permettant la production selon la méthodologie utilisée (caméras, lidar...)
Activités de production	Les activités qui permettent de produire les données brutes par captation sur le terrain, selon la méthodologie retenue
Activités de contrôles de	Toute opération qui vise à vérifier la précision de positions

précision	repères dans la zone couverte. Indépendant de la technologie.
Activités de contrôle spécifiques	Tout opération qui vise à établir la validité du support produit, par exemple la colorimétrie en raster et la connectivité en vecteur. Cela dépend de la technologie.
Activités de traitement IT	Toute opération qui utilisent les données tout au long de leur cycle de vie pour les rendre utilisables aux opérations en aval, en particulier la publication ou la diffusion
Équivalents temps-plein	Les postes occupés en totalité ou partiellement pour la conduite du projet PCRS
Fournitures	Tout achat de biens qui ne correspondent pas au matériel de production
Énergie	L'énergie nécessaire au fonctionnement du projet (hors activités de production vendues au forfait incluant l'énergie). En particulier pour le fonctionnement des moyens informatiques.

L'ensemble de ces postes doit être présenté selon des unités et une granularité qui permettent de distinguer la partie réglementaire des options que peuvent choisir les porteurs de projet. Les coûts doivent être autant que faire se peut présentés à l'échelle d'un exercice budgétaire.

Structure de coûts des opérations communes

Certaines opérations sont communes entre raster et vecteur et leur coût peut être regardé indépendamment de la technologie.

Les opérations de contrôle de précision par exemple peuvent viser à vérifier la correcte implantation d'un point de repère dans la zone couverte. On peut s'entendre sur une densité de ces points au km² et le coût de l'opération dépendra de ce nombre de points.

Structure de coûts des productions raster

La production d'un PCRS raster s'appuie sur une seule méthode de production de prises de vue aériennes, au moyen d'avions ou d'ULM.

La résolution et la finesse de l'orthorectification sont les principales variables d'ajustement permettant d'ajuster les coûts au budget, dans des limites certes prévues par le géostandard. Les porteurs de projets peuvent alors établir des zonages de couverture avec **différentes spécifications**, voire exclure une partie de leur territoire de la prise de vue.

En attente de validation des éléments produits dans l'étude raster.

Structure de coûts des productions vecteur

Les projets de PCRS vecteur reposent quant à eux sur plusieurs méthodologies, basées sur des matériels et des activités très différentes, au sol ou aéroportées.

Nous avons considéré un échantillon de 15 projets vecteur afin de tenter de déterminer des postes de coûts comparables selon les différents périmètres existants :

	PCRS	Plan Corps de rue complet	RTGE	RTS	Total général
100 000 à moins de 300 000	4		1	1	6
Département 1	1				1
Département 1.2	1				1
Département 4	1				1
EPCI 1	1				1
EPCI 3				1	1
EPCI 4			1		1
300 000 habitants et plus	3	1	8		12
Département 2	1				1
Département 3			1		1
Département 3.1			1		1
Département 5	1				1
EPCI 10			1		1
EPCI 2			1		1
EPCI 5			1		1
EPCI 6			1		1
EPCI 6.1			1		1
EPCI 7	1				1
EPCI 8		1			1
EPCI 9			1		1
Total général	7	1	9	1	18

Parmi ces 15 projets, nous avons détaillé les technologies de production :

	Levé Géomètre	Mobile Mapping	Photogrammétrie	Total général
100 000 à moins de 300 000	2	1	3	6
Département 1			1	1
Département 1.2	1			1
Département 4			1	1
EPCI 1			1	1
EPCI 3			1	1
EPCI 4	1			1
300 000 habitants et plus	3	7	2	12
Département 2		1		1
Département 3		1		1
Département 3.1			1	1
Département 5		1		1
EPCI 10	1			1
EPCI 2		1		1
EPCI 5	1			1
EPCI 6		1		1
EPCI 6.1	1			1
EPCI 7			1	1
EPCI 8		1		1
EPCI 9		1		1
Total général	5	8	5	18

Il faut également prendre en compte les dépenses de fonctionnement, notamment de ressources humaines et de coûts de contrôle.

Sources de financement

Nous identifions **trois sources principales** de financement qui entrent aujourd'hui en ligne de compte dans les constructions conventionnelles. Nous décrivons des situations actuelles dans la description de ces sources.

Financement territorial

Le PCRS est avant tout un projet territorial qui couvre un certain nombre de collectivités. En plus d'être gestionnaires de réseaux, ces collectivités sont intéressées par différents usages. Les porteurs de projets ont l'habitude de conventionner avec des EPCI, voire des communes directement afin de répartir le financement selon le territoire couvert.

Il est à noter que tout ou partie de ces financements peuvent ne plus être disponibles dans le cas de mises à jour, voire de réorientations budgétaires. Il revient au porteur de projet d'ajuster ses ressources en fonction du contexte.

Contributions des gestionnaires de réseaux

Certains gestionnaires de réseaux contribuent au financement des projets PCRS au titre de leur usage soit dans le recalage de leur réseau (le PCRS étant un moyen parmi d'autres) ou bien dans l'obligation d'usage en fond de plan dans les réponses aux DT-DICT. Cette contribution est négociée avec le porteur de projet au cas par cas aujourd'hui.

Certaines collectivités citées supra dans le financement territorial sont également gestionnaires de réseaux (en régie ou bien en propre) locaux comme l'eau, voire l'électricité ou la TV câblée par exemple. Dans la situation de ces collectivités, la contribution financière est donc doublement pertinente.

Subventions

Les porteurs de projets peuvent accéder à différentes subventions, notamment le FEDER au niveau européen moyennant différentes conditions, notamment l'émergence de services innovants. En France, les financements FEDER sont attribués par les régions.

On trouve aussi des projets financés par la Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux (DETR) ou bien par la Contrats de Plan Etat-Région (CEPR).

Ces subventions peuvent être déterminantes dans la conduite des projets et il est important de ne pas le négliger.

Structures juridiques pour une contribution nationale

Fort de la connaissance du contexte et des constats exprimés supra, la startup d'État PCRS a proposé et qualifié différentes solutions pour pérenniser les financements au niveau national correspondant à la part des gestionnaires de réseaux.

Elles ont été présentées à plusieurs reprises et notamment aux porteurs de projet le 25 mai 2023.

Ces solutions ne visent pas à intervenir dans les financements territoriaux ou bien l'obtention de subvention que le porteur de projet retiendra ou non en fonction des besoins.

La mission principale d'une structure destinée à porter cette contribution nationale serait de collecter puis de répartir les moyens financiers apportés par ses membres destinés à financer des projets de PCRS auprès des porteurs de projets qui en feraient la demande.

Un Groupement d'Intérêt Public

Le Groupement d'Intérêt Public est une structure polyvalente permettant de mettre en commun des moyens pour le compte de missions d'intérêt général. La production du PCRS et la maintenance des moyens nécessaires peuvent être vues comme de telles missions.

Il serait construit sous le régime de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 et décret 2012-91 du 26 janvier 2012.

Il permet de définir solidement une collaboration public / privée. La loi qui lui prescrit une structure de gouvernance impliquant des acteurs publics minimise les risques de concurrence avec l'administration dans l'accomplissement des missions de pilotage et de collecte du financement d'un dispositif réglementaire public comme le PCRS. Il dispose en outre de la comptabilité lui permettant de collecter puis attribuer des financements.

Un exemple : le GIP Haute-Marne



Ce GIP assure le financement des installations de stockage de composés radioactifs au laboratoire souterrain de Bure. Il est conforme aux dispositions de l'article L.542-11 du code de l'environnement.

C'est l'article 43 de la loi de finance pour 2000, modifié par l'article 215 de la loi de finance pour 2020 lui assure la perception d'une taxe de 2000 à 2022, inscrite à l'avant dernier alinéa de l'article L.542-11 du code de l'environnement. C'est un dispositif très proche de ce qui serait nécessaire pour le financement du PCRS.

La taxe est perçue auprès des exploitants d'Installations Nucléaires de Base et intégralement reversée aux GIP départementaux riverains du laboratoire souterrain de Bure.

Une association

L'association est une structure plus informelle, permettant toujours de mettre en commun des moyens pour le compte d'une mission (pas forcément d'intérêt général). Elle va regrouper les membres publics comme privés en tant que membres et un conseil d'administration dont la composition peut être encadrée par les statuts.

Le cas d'une gouvernance dont la contribution d'acteurs publics n'est pas suffisamment encadrée par la loi et qui pourrait évoluer en faveur d'acteurs privés doit être évité. Une telle situation présente **des risques** à moyen terme d'être vue comme concurrente de l'administration dans l'accomplissement des missions de financement et de pilotage d'un

dispositif réglementaire public comme le PCRS. C'est pour ça qu'on peut y avoir recours à court terme avant de la transformer en GIP (par exemple) pour échelonner la mise en place du groupement.

Un exemple : les AASQA



La loi LAUR de 1996 crée le statut des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air qui sont chargées de financer et de maintenir les matériels et les travaux de connaissance de la qualité de l'air au niveau régional.

Leur modèle correspond à ce que nous envisageons pour le PCRS en cela qu'elles regroupent des acteurs publics et privés au sein de leur gouvernance et perçoivent des financements pour l'ensemble de ses activités.

Une Société Coopérative d'Intérêt Commercial

La SCIC pourrait aussi être une option raisonnable sur le papier, réunissant des associés publics comme privés. C'est une structure orientée vers une activité commerciale dont les buts peuvent être éloignés avec ce que nous cherchons à faire sur le PCRS.

Cette possibilité présente les mêmes risques que la solution associative : elle peut être perçue comme une concurrence avec des missions revenant à l'administration. Elle est moins facilement convertible en GIP, à la différence de l'association.

Un exemple : la MedNum



La MedNum est une SCIC et destine ses activités à la médiation numérique. Elle réunit des acteurs publics comme privés dans différents collèges de sa gouvernance.

Mise en oeuvre d'un groupement national

Selon la forme juridique retenue, nous envisageons les principes fondateurs suivants. Ils structureront les statuts à écrire et les processus opérationnels à mettre en place.

Adhésion des membres

L'adhésion des membres au groupement national est possible selon deux grandes modalités.

Adhésion morale

Forts des hypothèses formulées dans ce document et d'un consensus rassemblant l'ensemble des acteurs obligés réglementairement d'utiliser le PCR, ces derniers accepteraient de contribuer financièrement au budget annuel de fonctionnement et de participer à la gouvernance de l'organisation au prorata de leur contribution.

Cette adhésion est dite "morale" puisqu'elle n'est pas obligée réglementairement et repose sur la bonne compréhension des enjeux du cycle de vie des projets PCRS dont les membres exploiteraient les productions.

Prélèvement d'une taxe

Une autre modalité, plus contraignante, consiste à prélever une taxe selon les critères établis par l'organisation et les méthodes présentées infra.

Certains gestionnaires de réseaux présents dans le groupe de travail ne sont pas hostiles à cette solution qui présente un cadre plus explicite pour collecter cette contribution.

Cette solution a aussi l'autre caractéristique de ne pas ouvrir la gouvernance aux acteurs privés.

Répartition des contributions des membres

Pour l'élaboration de chaque budget de fonctionnement, il s'agira de répartir les contributions de l'ensemble des membres sous la forme de clés pour répondre à une demande provenant des porteurs de projets.

Plusieurs méthodes sont possibles en tenant compte de divers éléments, présentant chacune des forces et des faiblesses :

- Le linéaire des réseaux présents sur le terrain
- La dimension financière des activités concernées (bilan financiers des DSP, bilans financiers des entreprises privées concernées)
- La quantité de réponses aux DT-DICT émise par des gestionnaires de réseaux
- Autres possibilités à déterminer

Par soucis de soutenabilité opérationnelle et de pérennité, le groupe s'est attaché à investigué 3 solutions employant le linéaire des réseaux comme dimension de quantification :



En matière de prise en compte des linéaires, il est possible d'exploiter plusieurs sources :

- Les linéaires disponibles publiquement
- Les ZIO déclarées auprès du guichet unique



La méthode générale présentée prévoit la répartition communale des différentes emprises en coupant celles excédant cette échelle, pour aboutir à des aires communales pour chaque gestionnaire de réseau.

L'INERIS a ainsi été mis à contribution de nos travaux pour fournir les périmètres déclarés par les gestionnaires de réseaux de distribution sur 6 départements au total. Deux expérimentations ont été menées sur la Savoie et les Deux-Sèvres pour obtenir les scores ci-dessous.

Résultat en Savoie :

Exploitant	Méthode distri	Méthode D+T	Méthode ajustée
Collectivités	41.7 %		39.4 %
Privés locaux	0.5 %		0.42 %
Exploitants locaux	11 %		10.2 %
Exploitants nationaux	50.7 %		49.3 %
Enedis	15.7 %		15.1 %
Orange	9.2 %		8.9 %
EDF prod	5.6 %		4.9 %
SFR	5.6 %		5.4 %
Véolia	3.9 %		3.7 %
Suez	2.7 %		2.4 %
GRDF	0.9 %		1.3 %

Résultat pour les Deux-Sèvres :

Exploitant	Méthode distri	Méthode T+D	Méthode ajustée
Collectivités	14.5 %		13.5 %
Privés locaux	0.7 %		0.8 %
Exploitants locaux	10 %		9.7 %
Exploitants nationaux	75 %		74.3 %
Gérédis	23.4 %		22 %
Orange	9.7 %		9.3 %
Véolia	2.3 %		2.5 %
GRDF	0.8 %		1 %

L'investigation n'a pas pu aller plus loin que l'expérimentation sur les départements de la Savoie et des Deux-Sèvres en raison de difficultés techniques d'accès aux ZIO déclarées sur le guichet unique et ce, malgré la bonne volonté de son exploitant pour répondre aux sollicitation du groupe de travail.

CNIG

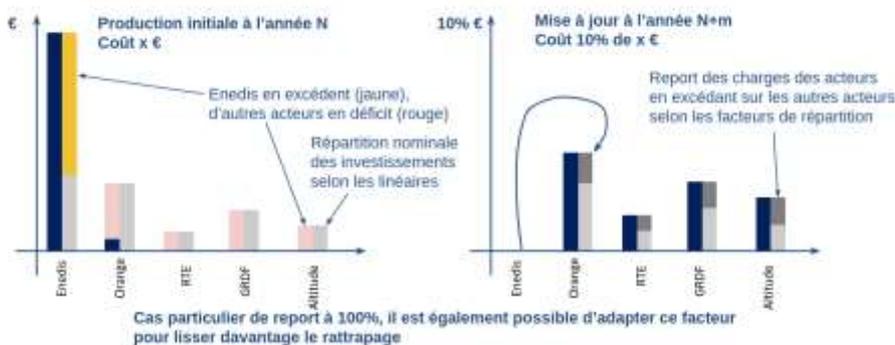
Perspectives de fiabilisation

La méthode proposée ci-dessus nécessite des données de linéaire exhaustives sur l'ensemble des communes pour obtenir un résultat réaliste.

Une collecte d'information auprès des gestionnaires de réseaux participant au groupe de travail a été effectuée pour réunir le **linéaire national souterrain** qu'ils exploitent afin de constituer une base de travail comparable temporairement, avant de résoudre de pérenne les problèmes d'exhaustivité du guichet unique.

Éventualité d'un mécanisme de compensation

Compte tenu du déséquilibre constaté lors de la phase de production, il est également envisagé de pouvoir le rétablir en modifiant progressivement les contributions des membres du groupement national selon des facteurs exprimés sur la figure suivante :



Dans l'illustration fournie, un contributeur montrant un solde largement excédentaire verrait sa contribution aux mises à jour ultérieures fortement réduite voire annulée le temps que l'équilibre soit rétabli avec les autres membres du groupement.

Ce principe souffre toutefois de biais :

- Il s'attache davantage aux infrastructures qu'à leur exploitant, qui peut changer en au cours du temps (cas des exploitants d'eau ou des réseaux télécoms). Ce n'est un problème que lorsqu'un exploitant disparaît complètement et non lorsque ce dernier reprend d'autres réseaux assurant de sa contribution sur une nouvelle zone.
- Selon le facteur de lissage (ici 100%), un temps important peut être nécessaire pour rétablir l'équilibre après un écart important lors de la production initiale

Moyens de contrôle de l'usage des contributions

Sans nécessiter d'ingérence particulière dans le fonctionnement des projets, les données de suivi et des livrables produits, étant réputées publiques, seront particulièrement utiles à l'examen de la conformité entre la demande faite par le porteur de projet au groupement national et les résultats produits.

Cela en particulier au regard des objets présents dans un PCRS vecteur, cahier des charges de production d'orthophotographies ou périmètre couvert.

Missions annexes

Les conclusions du groupe de travail coïncident avec les besoins de pérennisation de la startup d'État de l'ANCT. Certaines de ses missions pourraient être intégrées au fonctionnement de l'organisation nationale à créer. Deux d'entre elles semblent particulièrement adaptées à cela.

Maintenance du système d'information du déploiement

Le déploiement et la maintenance du PCRS requiert un certain nombre d'outils, comme l'ont montré les études nécessaires à la rédaction de la présente note.

Ces outils doivent être tenus à jour et maintenus en service en occasionnant des coûts. Ils ont été conçus par l'écoute des utilisateurs et dans le cadre d'une startup d'état portée par l'ANCT.

Le groupement à construire pourrait opportunément rassembler des contributions de l'état pour assurer la pérennisation des outils de pilotage.

Ces outils comprenant aussi la mise en valeur des livrables des porteurs de projet, dans le cadre des obligations de publication, le groupement pourrait aussi continuer de contribuer à cette valorisation.

Animation des projets

Parallèlement à la mise à disposition et au financement des projets qui le demandent, l'animation nationale de l'ensemble des porteurs a longtemps été portée par différents groupes de travail du CNIG basés sur une participation bénévole.

Elle a été aussi portée au niveau régional par le réseau des CRIGE dans la plupart des régions.

Plus récemment, cette animation nationale a été portée par la startup d'État PCRS.

En tout état de cause, le financement des projets à conduire, y compris de la mise à jour, nécessite un accompagnement pérenne que pourrait assurer le groupement national à construire.

Cette animation poursuit plusieurs buts : d'une part accompagner les porteurs de projets en collectivités et mettre en visibilité les productions et leurs usages par une multitude d'acteurs. La documentation qui en découle est très utile.

Perspectives

D'après le contexte et les études de coûts effectuées dans le cadre du groupe de travail, le groupement national proposé aurait pour mission principale de mieux répartir une contribution financière des utilisateurs obligés réglementairement auprès des porteurs de projets PCRS qui le demanderaient.

Une telle organisation administrative aurait pour avantages de :

CNIG

- **Pérenniser un financement** fragile pour les projets restant à lancer et les mises à jour des existants
- **Sécuriser le financement** sur toute la durée d'existence du PCRS en asservissant son existence aux usages, pour l'instant anti-endommagement et demain, multiples.
- **Systématiser le processus de financement** des acteurs nationaux sujets à participer à de nombreux tours de table locaux pour élaborer des conventions toutes différentes
- **Assurer de la conformité légale** de l'accès au PCRS sans craindre de passagers clandestins plus à même de contribuer dans l'organisation nouvelle imaginée.

L'existence de ce groupement est toutefois conditionnée à la disponibilité de connaissances importantes sur l'architecture des projets existants, la contribution financière passée des acteurs afin d'envisager un rattrapage de l'équilibre au fil du temps. C'est l'objet des études amorcées ensemble qui devront être actualisées régulièrement avant de voir apparaître une plateforme industrielle assurant un fonctionnement porté par la donnée.

Les pouvoirs politiques et législatifs seront certainement en charge de la définition de l'organisation à adopter, sur la base des éléments de la présente note.

Glossaire

ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires
AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie
APLC : Autorité Publique Locale Compétente
CNIG : Conseil National de l'Information Géolocalisée
CRIGE : Centre de Ressources en Information Géographique
FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies
GIP : Groupement d'Intérêt Public
IDG : Infrastructure de Données Géographique
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié

Références bibliographiques

Commenté [1]: A enlever et y mettre à la place CRIGE : Centre de ressources partenarial de la donnée, pour les acteurs publics et parapublics régionaux et locaux

Commenté [2]: C'est tout de même un item de la directive INSPIRE et du code de l'environnement : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022964012

Commenté [3]: OK mais le texte date de 2010 alors effectivement nous pouvons garder des termes qui ne sont plus utilisés !

Commenté [4]: La réglementation anti-endommagement date aussi de 2010. J'ai encore entendu parler d'IDG récemment. En revanche pour CRIGE je n'avais pas la bonne signification en effet